

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Isabelle INGLIN, Karine LEGUAY, Béatrice POMMAREDE, Estèphe QUILLET.

Absents excusés : Catherine TRAINA donne pouvoir à Béatrice POMMAREDE,
Benoit MORELLET donne pouvoir à Isabelle INGLIN,
Xavier LEMETAIS donne pouvoir à Guillaume VOELTZEL.

Secrétaire de séance : Estèphe QUILLET

Membres en exercice : 11

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2026,

Le procès-verbal du 17 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération pacte de gouvernance 2026-2032 en Vexin Normand,

Chaque conseiller ayant reçu le dossier relatif au Pacte de Gouvernance 2026-2032 en Vexin Normand, Monsieur le Maire reprend les grandes lignes. Le Pacte de Gouvernance est un outil juridique qui vise à mettre en place et en exergue les valeurs fortes au sein du territoire communautaire en matière de gouvernance et de décision politique. La Communauté de Communes du Vexin Normand et ses communes membres sont ainsi attachées, à travers le présent Pacte de Gouvernance, à définir, rappeler et mettre en œuvre une gouvernance qui puisse garantir la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Pacte de Gouvernance communautaire (2026-2032) de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3. Délibération de désignation du correspondant défense,

Le Conseil Municipal propose de reconduire Monsieur Christian HOMMAND dans ses fonctions de correspondant défense.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

4. Délibération d'autorisation d'emprunt,

Pour le financement du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire a demandé auprès de la banque du territoire un contrat de prêt pour un montant de 390 000€, durée d'amortissement de 25 ans avec un taux indexé au Livret A en vigueur + 0.5%.

Pour rappel, un 2^{ème} emprunt sera souscrit auprès de la Banque Postale pour financer la TVA, il s'agit d'un emprunt à court terme. Une demande a été faite aux entreprises concernant un réajustement des taux de TVA, la mairie devrait recevoir les propositions semaine 38 afin d'affiner le montant de cet emprunt qui, à ce jour serait de 180 000€.

Cet été, deux autres dossiers de demande de subvention ont été déposés, à hauteur de 44 900€ auprès du Département au titre de Mon Village, Mon Amour et à hauteur de 143 500€ auprès de la Préfecture de Région au titre du FNADT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise, Monsieur Le Maire a signé tous documents relatifs à la proposition de la Banque du Territoire comme suit et à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférent :

- Financement de 390 000€ sur 25 ans avec un taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5%

Pour : 7 Abstention : 4 Contre : 0

5. Questions orales,

- 1) Une réunion publique sera programmée afin de communiquer auprès des Gamachois sur le projet de réhabilitation des bâtiments communaux. Le Conseil Municipal propose le samedi 3 octobre ou le samedi 17 octobre vers 10h. Ces deux dates sont proposées à l'architecte afin qu'il puisse également intervenir. Un affichage sera effectué sur tous les moyens de communication de la commune (boitage, affichage sur panneaux, PanneauPocket, site internet).
- 2) Le contrat de maintenance des extincteurs de la commune a été résilié auprès de SICLI. La commune travaille dorénavant avec la société familiale BERNAUD située à Vesly.
- 3) Un point sur l'éclairage public est abordé. Le SIEGE 27 a installé récemment des horloges connectées : 3 sur l'ensemble de la commune, un certain nombre de dysfonctionnement persiste, problème venant d'une armoire électrique vieillissante nécessitant un entretien approfondi. La commune a demandé un devis au SIEGE, ce devis s'élève à 700€ TTC avec un reste à charge pour la commune de 300€HT. Il sera demandé une programmation des nouveaux horaires pour l'éclairage public à savoir : de 6h à 8h30 et de 17h à 22h30.
- 4) Suite à la remontée de remarque de certains riverains rue du clos Thorel sur la circulation des poids lourds, le Conseil Municipal réfléchit sur une solution à apporter à ce problème et à une réglementation à mettre en place.
- 5) La fin d'année arrivant, Monsieur le Maire propose de reconduire le budget pour les cadeaux des enfants (livres chez Page 36 et jeux chez Trésor d'enfants) ainsi que pour les colis des anciens (La Grange). Les cadeaux et colis seront distribués lors du spectacle. Une date limite sera toutefois fixée pour les personnes qui ne pourront pas y assister. Les décorations lumineuses seront confiées, comme les années précédentes à Dell'Illuminations représentée par Kevin DELAISSE.
- 6) La société HUCHEZ est intervenue pour l'entretien annuel de l'Eglise. Il a été constaté que certain cache-moineau en plâtre étaient tombés au niveau de l'Eglise permettant l'entrée des pigeons qui dégradent l'intérieur de l'édifice. Monsieur le Maire a posé du grillage afin de boucher les trous.
- 7) Estèphe QUILLET, représentant de la commune auprès du Syndicat des Eaux, présente au Conseil Municipal le résultat annuel ainsi que le rapport pour la qualité et le service de l'eau (RPQS).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20